IMMO'ZEL

Immozel

29 Rue Maréchal Leclerc
vannes@immozel.com / 02.21.32.01.21

SYNDIC
TRANSACTION

HONORAIRES DE TRANSACTION

(A la charge de l'acquéreur) Honoraires maximums

PRIX DE VENTE (en euros)	HONORAIRES (% TTC*)
Jusqu'à 85 000 €	6%
De 85 001 € à 249 990 €	5%
Au-dessus de 250 000 €	4%

* Taux de T.V.A. actuellement en vigueur 20.00 %

Carte professionnelle : n° CPI 5605 2019 000 043 132 délivrée par la CCI du Morbihan
Garantie financière : GALIAN, 89 rue de la Boétie à PARIS (75008) pour un montant de 120 000€ au titre de l'activité Transaction sur immeubles et fonds de commerce et 1 280 000 € au titre de l'activité de Syndic de copropriétés.

BAREME D'HONORAIRES DE MISE EN LOCATION 2026 (Tarifs TTC)

	PART LOCATAIRE	PART BAILLEUR
➢ **Locaux d'habitation nus ou meublés** (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5)		
Entremise		
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	8€/m² Sans jamais dépasser 800€	8€/m² Sans jamais dépasser 800€
Etat des lieux d'entrée * Etablis contradictoirement	3€ / m² habitable Sans jamais dépasser 300€	3€ / m² habitable Sans jamais dépasser 300€
➢ **Emplacement et stationnement en sous-sol ou parking aérien :**		
Entremise		
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	**90€**	**90€**

➢ **Location d'un bien professionnel :**

- La rédaction du bail commercial, professionnel ou dérogatoire **- Les visites et la constitution du dossier** **- L'état des lieux jusqu'à 100 m2** (si > 100m²= 3€/m² par m² en sus)	**15 % du loyer annuel HT et HC** A la charge du locataire

BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE 2026

	MODALITES	A LA CHARGE DU
➢ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5)		
	7% TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur
➢ Emplacement et stationnement en sous-sol ou parking aérien		
	8,5% TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur
➢ Garantie de loyers impayés et détériorations immobilières (optionnel : double sécurité)*		
	2.5 % TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur

* Cette garantie déductibles des revenus locatifs perçus permet au bailleur d'être couvert pour les situations suivantes :

- **Détériorations immobilières** : 10 000€ de perte financière
- **Protection juridique** : 8 000€ de perte financière (ex : frais d'avocat)
- **Squats** : 30 000€ de perte financière

BAREME D'HONORAIRES DU SYNDIC IMMO'ZEL 2026

Nombres de lot	Coût par lot
De 2 à 14 lots	Forfait : 1833.33€ HT soit 2200€ TTC
De 15 à 40 lots	Par lot : 129.16€ HT soit 155€ TTC
De 41 à 100 lots	Par lot : 125€ HT soit 150€ TTC
+ de 100 lots	Par lot : 116.66€ HT soit 139.99€ TTC